

FABRIQUE D'EGLISE D'ODEIGNE

ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Décision du Conseil de la Fabrique d'Eglise d'Odeigne du 23 février 2021 décidant de la cession, à titre gratuit, à la Commune de MANHAY, de la parcelle sise à MANHAY-ODEIGNE, lieu-dit « E Naine », cadastrée Section A n° 1050 C, d'une contenance de 05 ares 24 centiares appartenant à la Fabrique d'Eglise d'ODEIGNE.

Il est porté à la connaissance des Administrés qu'une enquête de publicité est ouverte sur la décision du Conseil de la Fabrique d'Eglise d'Odeigne du 23 février 2021 décidant de la cession, à titre gratuit, à la Commune de MANHAY, de la parcelle sise à MANHAY-ODEIGNE, lieu-dit « E Naine », cadastrée Section A n° 1050 C, d'une contenance de 05 ares 24 centiares appartenant à la Fabrique d'Eglise d'ODEIGNE.

Le dossier comprenant les plans et annexes requises est déposé au bureau communal depuis ce jour 10 mars 2021 jusqu'au 26 mars 2021 où tous peuvent le consulter les jours d'ouverture du secrétariat.

Quiconque aurait des observations à formuler est prié de les fournir, par écrit, dans ce délai ou assister à la séance de clôture de l'enquête qui aura lieu le vendredi 26 mars 2021 à neuf heures pour être close à onze heures.

A Manhay, le 10 mars 2021.

Par le Collège :

La Directrice générale,


S. MOHY



Le Bourgmestre,


M. GENERET